

DÉCALAGES : LES NIVEAUX DE L'ANALYSE LINGUISTIQUE

1. Introduction

1.1. Il faut envisager la ponctuation, et plus particulièrement la division des textes écrits en phrases, comme élément d'un système : celui des procédés de démarcation graphique. C'est pourquoi il nous paraît indispensable de la rapporter à d'autres phénomènes démarcatifs, qui concernent des dimensions parfois considérées comme microlinguistiques. Jusqu'ici en effet les observations faites sur chaque niveau du système (lettre ou graphème, « signe » graphique ou mot, phrase, paragraphe,...) n'ont guère été confrontées ni intégrées, si bien que la recherche n'a pu mettre en lumière certaines analogies de comportement entre les unités des divers rangs, ni mesurer la spécificité des représentations grammaticales que véhicule l'analyse du discours par l'écriture.

1.2. En tant que réalisation substantielle de la langue parallèle à l'oral, le texte écrit accrédite en effet certains découpages et certains classements. Le mode particulier de spatialisation de la chaîne auquel contraint l'écriture s'accompagne toujours d'une proposition d'analyse qui, dans d'autres conditions, n'aurait peut-être pas trouvé à s'exprimer. L'articulation « naturelle » ainsi assumée par les démarcations de l'écrit conditionne profondément la connaissance spontanée des structures linguistiques par les sujets parlants : elle remplit une fonction dérivée de nature quasi épistémologique.

1.3. Quoique la grammaire implicitement fournie par les représentations graphiques soit souvent jugée imparfaite et inconséquente par rapport aux exigences méthodologiques de la linguistique, elle est néanmoins opératoire au regard des tâches que doivent accomplir les usagers de la langue. Et elle en dit long sur leurs pratiques métalinguistiques non formelles. Ainsi, en procédant à une confrontation systématique des deux articulations linguistique et graphique, on constate qu'il existe entre elles

un décalage relativement régulier, les unités graphiques correspondant toujours équivoquement à (au moins) deux niveaux contigus de la hiérarchie linguistique. L'observation de ces déphasages au niveau de la lettre et du mot, et l'élucidation de leur principe, permet d'esquisser une pragmatique des unités naturelles, sans laquelle la grammaire de texte ne saurait maîtriser ses procédures de segmentation. Elle conduit d'autre part à mettre en cause l'importation inconsidérée des entités orthographiques dans le discours théorique; il reste notamment à définir, en regard de la phrase graphique, des unités véritablement formelles, dont l'identification repose sur des procédures consistantes et reproductibles. C'est à ce prix que se fera l'intégration, à notre avis indispensable, de la syntaxe et de la grammaire de texte. Enfin, si le problème des connecteurs n'est abordé qu'en fin d'article, c'est que nous jugeons prudent d'en soumettre l'étude à une question préjudicielle : qu'est-ce qui, au juste, est connectable ?

2. La lettre et le mot

2.1. Le graphème

2.1.1. Au niveau inférieur de la structure linguistique, l'articulation « naturelle » de la chaîne assurée par les systèmes graphiques présente certaines caractéristiques qui, rapportées aux autres niveaux d'analyse, apparaissent spécialement instructives. L'adoption d'une écriture étrangère d'une part, le traditionalisme graphique d'autre part, entraînent en effet toutes sortes de conséquences sur les correspondances qu'il est possible d'établir entre les figures du code écrit et celles du code oral parallèle, conséquences qui sont en général mises au compte des difficultés, imperfections et autres illogismes propres à la plupart des systèmes d'écriture. Toutefois, la récurrence notable, quoique rarement observée, de certaines formes complexes de corrélation entre atomes graphiques et entités linguistiques correspondantes, laisse supposer que les unités non formelles, créées, récupérées ou bricolées à des fins techniques, portent la trace d'un mode de structuration pragmatique du langage obéissant à des règles propres, en vertu de finalités spécifiques.

2.1.2. Au regard d'une analyse linguistique de type théorique, les graphies traditionnelles pèchent tantôt par carence, tantôt par excès. Les deux tendances s'expriment simultanément en linéaire B, syllabaire de 89 signes qui a servi à noter le grec mycénien. En effet, d'une part ce système graphique consigne les deux liquides *r* et *l* par une série unique de signes, ne distingue l'opposition sourde/sonore que pour les dentales, omet dans certaines conditions les sifflantes, liquides ou semi-consonnes « satellites » de la syllabe (ainsi *pe-ma* vaut pour *spér-ma*, Lejeune, 1958 : 321-330), particularités qui font des syllabogrammes autant d'unités abondamment polyphoniques et sous-spécifiées, dont la valeur doit être récupérée contextuellement. D'autre part cependant, certains groupes

consonantiques, certaines implosives, ainsi que le *u* second élément de diphthongue, sont au contraire assumés par la graphie qui en devient obligatoirement redondante, un syllabogramme équivalant par approximation à une consonne simple, ainsi *ti*, *ke*, et *ko* dans *ti-ri-po* = *trípos* (« trépied »), *ke-se-nu-wo* = *xénwos* (« étranger »), *te-ko-to* = *téktōn* (« charpentier »).

Il existe bien d'autres polyvalences remarquables des atomes graphiques. En hittite, langue indo-européenne consignée dans un syllabaire de 137 signes lui-même adapté du cunéiforme sumérien, un graphème peut théoriquement représenter (d'après Kronasser, 1966 : 3 sqq.) :

1. un sumérogramme en valeur idéographique (il existe des sumérogrammes *tantum*, d'autres apparaissent aussi en valeur phonographique);
2. un déterminatif sémantique à valeur classificatoire, non prononcé, notant un trait de contenu (p. ex. GIŠ « bois »);
3. un syllabogramme notant un groupe CV, VC, parfois CVC;
4. dans certaines circonstances contextuelles, une consonne simple, implosive ou explosive (ainsi *pa-ra-a* = /pra/ « en avant »);
5. une des voyelles simples *a*, *e*, *i*, *u*;
6. une voyelle ou un groupe non prononcé, servant d'auxiliaire à l'élucidation d'un syllabogramme adjacent (quand il s'agit d'une voyelle, ce n'est pas l'indice d'une opposition quantitative).

Cette situation à première vue anarchique résulte de la façon dont un même matériau est réutilisé à des fins diverses, parfois pour satisfaire à des exigences pragmatiques découlant directement des circonstances concrètes de production du message. Cela transparaît bien dans le cas n° 6, où un syllabogramme est utilisé par certains scribes non, au départ, pour « représenter » directement la chaîne linguistique, mais pour faciliter la procédure de décodage en « glosant » par répétition la voyelle ou le groupe VC inhérents au syllabogramme précédent. Facultative, cette *scriptio plena* entraîne des faits de variation dans l'orthographe, tout en ayant pour conséquence remarquable, mais vraisemblablement fortuite, de faire tendre le système d'écriture vers une « Einlautschrift » (écriture phonologique). Comparer les translittérations pour /apas/ « celui-là » :

graphie simple : *a-pa-aš*;

graphie « pleine » : *a-pa-a-aš* (la redondance du *a* a pour incidence imprévue une identification entre le nombre des graphèmes et celui des phonèmes de la séquence orale parallèle).

Dans sa composante idéographique résiduelle, dont témoignent les cas 1 et 2, l'écriture hittite cumule la référence à deux niveaux d'analyse différents du contenu : elle peut renvoyer au signifié d'un morphème, mais aussi à certains traits sémantiques plus ou moins assimilables à des classèmes. De même, les déterminatifs de catégorie du sumérien et les « clés » du chinois avaient pour fonction, à l'origine en tout cas, de distinguer des graphèmes polysémiques en les affectant à une catégorie donnée de signification. Ici encore, l'analyse n'est pas poursuivie comme

un but en soi, elle intervient au hasard des besoins lorsque certaines désambiguïisations se révèlent nécessaires.

2.1.3. L'alternance entre la référence idéographique et la référence phonique syllabique (cas n° 1 et 3), héritée de la vieille technique du rébus, se rencontre également, à un stade ou à un autre de leur évolution, dans les systèmes graphiques sumérien, égyptien, chinois, linéaire B. Ce dernier utilise de surcroît le procédé fort intéressant du « symbole acrophonique », en quelque sorte symétrique de celui du rébus. Ainsi, l'emploi du syllabogramme ZE valant pour *zeûgos* « paire », a pour effet d'enlever au graphème le rôle de représentant exclusif de la phonie pour l'affecter également, par une sorte d'équivalence synecdochique, à la représentation du signe global. Alors que le rébus permettait pratiquement le réemploi d'un équivalent de signe comme équivalent de syllabe, le symbole acrophonique, par un phénomène inverse, assure le passage, pour un graphème donné, de la représentation syllabique (ou phonologique) à une représentation de signe relevant de la première articulation. On trouve des exemples identiques dans certains systèmes sténographiques modernes (Chouvet, 1953), qui ne sont autres que des alphabets phonétiques, mais où divers symboles, dont la valeur primitive est de noter une consonne, servent aussi subsidiairement à transcrire un morphème commençant par cette consonne. Le même sténogramme est ainsi employé à plusieurs fins, pour représenter tantôt une unité distinctive, tantôt une unité significative :

- = [t] ou [tout, tous, toute, toutes]
- | = [b] ou [bien]
- \ = [f] ou [faire]

Ces exemples attestent que le glissement de fonction s'opère aussi bien de la seconde à la première articulation (rébus) qu'en sens inverse (sténogramme), ce qui dément l'idée reçue que la phonographie constitue forcément et en toute circonstance un « progrès » sur l'idéographie.

2.1.4. La récurrence obstinée de ces polyvalences, où sont mis en jeu deux ou plusieurs niveaux d'articulation du langage théoriquement distincts, est à mettre au compte d'une logique utilitaire construisant et adaptant ses unités en fonction de pertinences opératoires multiples. Ces chevauchements sont intrinsèquement liés à l'élaboration spontanée des outillages graphiques, et, par contrecoup, ils conditionnent forcément la perception non formelle que les sujets ont des unités de leur langue. Particulièrement faciles à repérer dans les syllabaires, les décalages de représentation existent aussi dans les alphabets. En français par exemple, un graphème peut avoir comme équivalent phonique soit un phonème, soit un groupe de phonèmes (cas de la lettre *x*). Il n'est aussi parfois qu'un formant de digramme ou de trigramme. Or, dans le cas privilégié des digrammes *an*, *on*, *in*, etc., qui notent des voyelles nasales, les graphèmes en sont venus à représenter d'une certaine façon, bien sûr approximative, des traits ou ensemble de traits pertinents : *n* = [+nas].

2.2. Le mot graphique

2.2.1. Le « mot » est une entité discursive traditionnelle découlant de la pratique spontanée des sujets parlants, au moins dans les langues de type indo-européen dès leurs plus anciennes attestations. Après lui avoir substitué une unité théorique, le morphème, les linguistes n'ont pas cessé d'être fascinés par la notion de mot qu'ils ont souvent cherché à soustraire à une définition purement graphique pour la promouvoir au rang d'entité formelle, rigoureuse. Les diverses définitions, proposées à partir de critères divers également, se heurtent malheureusement toutes à des difficultés :

– Le critère intonatif du mot comme unité accentuelle pose problème pour les langues dépourvues d'accent de mot comme le français; dans les langues qui en sont pourvues, elle laisse en suspens la question des formes clitiques.

– Le critère de l'autonomie syntaxique ne rend pas justice à certains éléments non autonomes, ou connaissant de fortes restrictions sélectives, que les sujets parlants considèrent néanmoins spontanément comme des mots (exemples : les prépositions, les prédéterminants, les pronoms conjoints).

– Le critère sémantico-référentiel (mot = unité de désignation) se heurte au cas des synthèmes ou lexies, type *chemin de fer*, *pomme de terre*, où le fait qu'il y ait unité de désignation n'enlève rien à l'aspect compositionnel du signifiant (ainsi, dans nos deux exemples, la métaphore originelle reste sémantiquement tout à fait disponible).

2.2.2. Il est frappant de constater qu'à chaque fois que l'on cherche à radicaliser un point de vue et à définir la notion de mot en vertu d'une pertinence unique, des contre-exemples se présentent. Or, si l'on admet avec Martinet, 1966, que le mot n'est *pas* une notion formelle, on doit trouver naturel que les critères d'identification en soient multiples et que des phénomènes d'hésitation, de dissension et de chevauchement apparaissent dans l'analyse. Produit d'une construction non explicite, le mot est, comme le graphème, hérité par tradition sociale, avec tout l'approximatif et l'arbitraire qui sont susceptibles d'en découler. Un bon exemple en est offert par des suites telles que l'adverbe (*(non négligeable)ment*), où, tributaire des habitudes, la démarcation graphique n'est pas congruente avec l'analyse morpho-syntaxique en constituants. Dans d'autres dérivés délocutifs, les frontières de syntagme sont au contraire négligées : *endi-mancher*, *atterrir* vs *en dimanche*, *à terre*, etc. Malgré ces phénomènes, le critère graphique d'identification du mot est en définitive déterminant à nos yeux, mais il permet d'atteindre *ce que les sujets parlants considèrent comme des mots*, et non ce que le linguiste voudrait qu'ils fussent. Nous rejoignons donc le point de vue de Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986, quand ils affirment :

« Dans une langue telle que le français, il n'est possible de donner une définition à la fois simple et rigoureuse du mot qu'au niveau de la manifestation graphique, où le mot est le segment de discours compris entre deux espaces blancs. »

2.2.3. De fait, la plupart des types d'écriture séparent les mots, par un blanc ou intermot comme en hittite, par un tiret ou une interponction comme en mycénien.

Ce n'est pas à dire que ce découpage soit universel et inné : les langues anciennes présentent des exemples de *scriptio continua*, et l'écriture devanāgarī, qui a servi à consigner le sanskrit, n'utilise le blanc que quand survient une pause du sandhi (= ajustement phonétique de la finale d'un mot à l'initiale du mot suivant). On connaît aussi les tâtonnements auxquels donne lieu l'apprentissage de l'écriture, et qui se traduisent dans des segmentations par groupes accentuels et/ou par syllabes : *surletapi* (= sur le tapis) (6 ans), *il ma lu listoire* (= il m'a lu l'histoire) (8 ans).

Toutefois, quand il existe, il nous semble légitime de prendre l'intermot « au pied de la lettre », comme indice de la réalité pragmatique et perceptive que constitue aux yeux des usagers de la langue l'entité délimitée. Dès lors, et selon le principe appliqué plus haut à l'atome graphique, il devient possible de soumettre le mot, conçu comme unité naturelle hiérarchiquement supérieure au graphème, à une confrontation avec les unités formelles dégagées par la linguistique.

2.2.4. En français par exemple, l'articulation assurée par le mot graphique possède une zone de recouvrement qui va du syntagme étroit au segment dépourvu de signifié autonome.

A. Le plus souvent, le mot correspond à un signe (entité bifaciale), et représente tour à tour :

- 1) un morphème libre (comme *temps*, *arbre*);
- 2) un morphème lié enclitique (*le*, *par*, pronoms conjoints);
- 3) un lexème accompagné de ses affixes (*prendrions*, *dénationalisation*);
- 4) un composé plus ou moins amalgamé sémantiquement (*maintenir*, *soulever*, *marchepied*, *tournesol*, ou, avec trait d'union, *œil-de-bœuf*, *coupe-papier*).

Concernant cette dernière catégorie, il faut noter que, comme les lexies « synthématisées » du genre *sentiment linguistique*, *maison close*, *fil de fer*, les composés écrits d'un seul tenant montrent des degrés différents dans l'amalgame sémantique : si *musaraigne* (« souris ressemblant à une araignée ») et *aubépine* sont tombés au rang de morphèmes, leurs signifiants ayant cessé d'être analysables, *maladroit* et *surchargé* restent clairement reçus comme des composés, alors que sur *fainéant*, *vinaigre*, *plafond*, *lieutenant*, il est possible d'hésiter. Les phénomènes de métanalyse résultant du fait qu'une signification puisse, en pareil cas, apparaître ou non comme compositionnelle, transparaissent parfois dans des variations orthographiques révélatrices. Nous avons ainsi relevé :

hors mis (vs <i>hormis</i>)	dureste (vs <i>du reste</i>)
s'en suivre (vs <i>s'ensuivre</i>)	nouvellan (vs <i>nouvel an</i>)
dore et navant (vs <i>dorénavant</i>)	aurevoir (vs <i>au revoir</i>)

B. Plus rarement, le mot graphique correspond à une unité qu'il faudrait pouvoir qualifier d'« infra-morphématique », à laquelle la linguistique ne confère aucun statut. Le cas se présente lorsque les intermots délimitent un formant de lexie synthématisée, soit discontinue (*avoir* dans *avoir mangé*), soit continue (par exemple *fur* dans *au fur et à mesure*, *lurette* dans *depuis belle lurette*, *vauvert* dans *au diable vauvert*). La définition fonctionnelle du morphème a permis d'éluder le problème posé par de tels segments, qui sont clairement dotés d'une identité pratique et perceptuelle, mais qui sont apparemment dénués de contenu positif autonome.

2.2.5. A l'occasion, il semble donc que les mots graphiques puissent transcrire de ces séquences vides que certains ont appelé des « kénomorphèmes » (Grésillon 1983 : 95). Les kénomorphèmes graphiques se rapprochent fort d'autres « monstres de langue » dont l'exercice courant de la parole est prodigue : jeux sur le signifiant, mots-valises, mécoupures diverses révèlent en effet les frontières, parfois inattendues, que les sujets assignent aux unités de la langue. Ainsi, le mot-valise *désespomme* est obtenu par une commutation qui substitue *pomme* au segment */-poir/*, lui-même homophone de *poire*. Cette analyse a pour résultat inévitable de délimiter dans la séquence un segment résiduel */déses-/*, auquel on ne saurait assigner de signifié conventionnel (Grésillon 1983 : 90).

Procédant de manière tout à fait analogue, des graphies excentriques comme *trop matisse* (= *traumatisme*), ou *bungal'eau* (= *bungalow*) prouvent s'il en est besoin que les kénomorphèmes graphiques ne sont pas seulement la séquelle fortuite d'un amalgame sémantique, et qu'ils sont susceptibles d'être produits néologiquement. Nous admettrons, en conséquence, que l'analyse non théorisée de la chaîne se satisfait couramment de la cooccurrence d'unités ne relevant pas d'un même niveau : signes complexes, morphèmes, mais aussi simples séquences de syllabes, pourvu qu'elles soient conformes aux règles phonologiques.

2.2.6. Encore est-il prudent de préciser, pour de telles unités, ce qu'on entend par « absence de signifié » : *fur*, *vauvert*, sont en fait des entités dont le contenu est fortement indéterminé, mais qui restent disponibles pour être investies de valeur sémantique. Par exemple, ne serait-ce que « par soustraction » et en vertu de ses propriétés distributionnelles, rien n'interdit de reconnaître à *lurette* un signifié vague du genre « espace de temps ». Les kénomorphèmes se prêtent constamment à être (re)sémantisés : d'où le succès de la pratique érudite consistant à expliciter l'origine des expressions lexicalisées. Dans le cas de */déses-/*, le segment n'est pas non plus dépourvu de fonctionnalité. D'abord, il continue à valoir synecdochiquement pour le terme dont il constitue

une troncation; ensuite, il assume le rôle de « tissu conjonctif » indispensable à la réalisation du mot d'esprit.

Pour clore sur la question du mot graphique et des kénomorphèmes, on peut observer que les découpages non formels sont souvent ignorés comme indignes d'intérêt, réprouvés comme subversions illicites, valorisés comme traces psychanalytiques d'un désir inconscient. Dans tous les cas, ils sont mis au compte soit d'une pathologie, soit d'une poétique. Nous sommes quant à nous convaincus qu'ils font pleinement partie de l'activité langagière la plus commune, et qu'ils reflètent des modes d'opérer essentiels.

3. De la construction des unités

3.1. Pour expliquer tous ces déphasages entre unités de langue (telles du moins que les linguistes les établissent) et unités d'écriture, il faut, avons-nous dit, supposer que les démarcations graphiques sont la trace d'une structuration pratique, immédiate, spontanée, « naturelle », de la langue, opérée par ses utilisateurs. Or, par les buts qu'elle sert, les ordres de pertinence reconnus, les procédures cognitives mises en œuvre pour identifier et classer les unités du discours, cette grammaire intuitive diffère passablement des modèles dits « linguistiques » (comme, plus généralement, toutes les catégorisations pratiques diffèrent des représentations produites par la science : l'almanach vs la météorologie, la classification sociale des aliments vs la diététique, etc.). Pour comprendre les discordances d'analyse observées, nous devons donc examiner avec attention ce qui distingue un linguiste d'un alphabète normal.

3.2. Les représentations formelles

3.2.1. D'abord, un linguiste, comme tout scientifique, ne s'intéresse pas au réel en soi, mais seulement sous un certain point de vue. Pour délimiter ses objets, il use d'un critère unique et exclusif, le principe de pertinence sémiotique, en vertu duquel ne vaut comme unité de langue que ce qui marque positivement une différence de sens.

3.2.2. Ensuite, le linguiste se veut épris de consistance. Il lui faut des notions claires et constantes, c'est-à-dire associées à une propriété caractéristique et une seule, qui soit toujours décidable. Le concept de « morphème », par exemple, est fondé sur une propriété définitionnelle unique (*être significatif et minimal*), impliquant elle-même la propriété d'*être pertinent*, qui n'admet que deux valeurs (un trait de signifiant est ou n'est pas pertinent, mais ne saurait être les deux à la fois). Ces mœurs simples et austères entraînent deux conséquences. D'une part, les modèles linguistiques présentent des structures classificatoires résolument booléennes, dans lesquelles la relation d'appartenance entre unités et catégories ne prend que deux valeurs. Une « bonne » grammaire ne contient

généralement pas de classes floues, et il n'est pas prévu que ses unités puissent changer inopinément de catégorie. D'autre part, la relation syntagmatique d'intégration *est constituant de* est elle aussi réputée divalente et toujours décidable : une unité fait ou ne fait pas partie de telle autre, tout statut intermédiaire étant exclu. Il s'ensuit que les bornes des unités dans le discours peuvent être univoquement fixées : entre deux segments contigus, il ne saurait y avoir ni zone-frontière, ni sous-chaîne flottante, ni intersection, ni recouvrement, mais seulement du vide. Sauf accident dû à une homonymie, chaque énoncé admet ainsi une segmentation et une seule, en chaînons étanches et successifs (c'est ce qui permet de figurer sa structure intégrative sous forme d'arborescence).

3.3. Les catégorisations pratiques

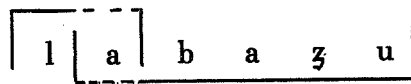
Les opérateurs de la vie courante, praticiens ou usagers du discours, semblent construire leurs schématisations sur de tout autres principes.

3.3.1. D'une part, leur point de vue sur le langage est plus diversifié et plus utilitaire. Sont pertinents pour eux l'aspect perceptif, le coût et l'efficacité pragmatiques, le prestige normatif, la fréquence ou rareté d'occurrence, et pas seulement la valeur oppositive. Celle-ci importe d'ailleurs moins en elle-même que par l'usage que les locuteurs ont (ou n'ont pas) conscience de pouvoir en faire. Les représentations qui tiennent compte de ces multiples critères constituent non pas des modèles de fonctionnement, mais des modèles d'utilisation (Amalberti 1987 : 15) du système de la langue.

3.3.2. La consistance n'étant pas leur vertu première, les locuteurs montrent peu d'intérêt pour les entités formelles. En revanche, pouvoir s'adapter instantanément aux contraintes engendrées par des situations sans cesse renouvelées, voire inédites, est pour eux un besoin primordial. Leur sont donc surtout utiles des représentations déformables, suffisamment plastiques pour pouvoir s'appliquer efficacement à tout un « halo » de variantes occasionnelles (Amalberti 1988 : 21). D'où l'emploi assidu de « notions confuses » (Perelman 1970 : 176 & 1978). Il s'agit de notions « multi-critères », fondées sur plusieurs propriétés définitionnelles à la fois. Ces propriétés, d'une part, sont hétérogènes (-émiques et -étiques, internes et externes). D'autre part, elles ne sont pas toujours décidables. Enfin, bien qu'elles ne soient pas extensionnellement équivalentes, elles sont utilisées alternativement comme critères de reconnaissance de la notion, selon des stratégies dont le principe rationnel demeure occulte. Au total, les notions confuses qui entrent dans un modèle d'utilisation ont une configuration de types (Berrendonner 1988a & 1988b) : ce sont des faisceaux de propriétés plus ou moins facultatives ou oblitérables, ce qui leur confère une grande capacité d'accommodation.

3.3.3. En matière d'analyse syntagmatique, l'usage de propriétés indécidables produit au moins deux conséquences remarquables. D'une part, des classes floues : la relation d'appartenance entre certaines unités et une catégorie demeure indéterminée, ce qui a pour effet de rendre son extension élastique. Ainsi, de nombreux noms hésitent entre le masculin et le féminin : les deux genres sont des classes floues, déformables au gré des besoins. D'autre part, des unités à géométrie variable. C'est alors la relation syntagmatique *est constituant de* qui se trouve affectée d'indécidabilité : un segment du discours peut être indifféremment rangé comme constituant soit dans l'une, soit dans l'autre de deux unités consécutives. Il forme ainsi entre elles une zone de recouvrement, de part et d'autre de laquelle peut être librement déplacée une frontière morpho-syntaxique. Tel est actuellement le cas dans [labazu] : l'existence de deux graphies concurrentes *la bajoue* vs *l'abajoue* atteste que les locuteurs intègrent indifféremment le phonème /a/ soit à l'article, soit au substantif, ce qui rend flottante la frontière de ces deux unités. L'analyse pratique de ce syntagme est en somme :

ART



NOM

Les « mécoupures » ou « agglutinations/déglutinations » mentionnées par tous les traités de diachronie (Bourciez, 1958 : 180; Dauzat, 1930 : 232, etc.) supposent le passage par un stade de semblable indécision syntagmatique, dans lequel un phonème a été conçu comme flottant ou mitoyen : *l'ierre/lierre, l'oriol/loriot, l'agriotte/la griotte*, [lez + jø]/[le + zjø] (cf. *zyeuter*), etc. Ces indécisions se sont ultérieurement résolues, par retour à un découpage strict. Les enfants, à un certain stade d'acquisition de la langue, opèrent également des segmentations floues (type *un avion/le navion*; cf. aussi *supra*, § 2.2.3.). Comme ces flottements se produisent toujours là où, à une frontière de mots, ne correspond pas de frontière de syllabes, on peut penser que le déphasage de ces deux types de limites apparaît aux locuteurs comme une anomalie. Ils sont alors tentés de rétablir la coïncidence entre les deux articulations, ce qui engendre des hésitations sur la frontière de mots litigieuse.

Le phénomène de segmentation floue concerne aussi des unités de rang supérieur. On rencontre ainsi souvent dans le discours oral des clauses dont on ne peut déterminer si elles forment unité avec ce qui précède, ou avec ce qui suit. S'intégrant de façon aussi vraisemblable dans l'une ou l'autre de deux périodes consécutives, elles semblent constituer entre celles-ci une zone de recouvrement, qui sert peut-être à les

articuler. Blanche-Benveniste & Jeanjean (1986 : 141) mentionnent le phénomène :

« Dans l'exemple suivant le morceau " le mois d'après " peut être regroupé aussi bien avec ce qui précède qu'avec ce qui suit : *ça y est il coulait le mois d'après il était au chômage.* »

Voici, de ce curieux mode d'enchaînement syntaxique, d'autres exemples, dans lesquels la clause flottante a été soulignée :

- (1) parce qu'il y a beaucoup d'ironie *dans ce film y a y a d'ironie*
- (2) c'est vraiment au fond c'est très chrétien : *même si W.H. se dit athée ↗* : peu importe c'est un mystique
- (3) qu'est-ce que vous avez à dire aux parents parfois : vous avez à leur dire qu'ils ne vous comprennent pas ↗ euh *d'après ce que j'ai entendu ↗* vous avez toutes les raisons d'être heureux mais...

3.3.4. Par ailleurs, des contraintes d'économie amènent tout sujet agissant et/ou connaissant à rechercher un compromis optimal entre le coût opératif et l'efficacité de ses pratiques (Martinet 1955 : 94 ou Sperber & Wilson 1986). Or, le moyen le plus simple d'élever le rendement d'un appareil est de lui conférer simultanément plusieurs fonctions (en le détournant au besoin de sa destination primitive, ce qui est le principe même de tout bricolage). On ne s'étonnera donc pas de rencontrer dans les catégorisations pratiques un grand nombre de notions et d'objets polytéliques, pertinents à plusieurs égards et cumulant plusieurs fonctions, tantôt hiérarchisées, tantôt non (cf. *supra*, 2.1.3. et 2.2.2.).

3.3.5. Enfin, en matière d'interactions sociales, il importe que les divers usagers d'un même système disposent d'emblée d'un minimum de représentations communes, faute de quoi le temps d'agir se perd à négocier un accord des partenaires sur la « façon de voir les choses ». Ce besoin de fonder la coopération sur une base de représentations communes explique que les catégorisations pratiques empruntent volontiers à une doxa, à une tradition collective, ou à un fonds idéologique majoritaire des schèmes cognitifs stéréotypés, qui bénéficient de l'immédiateté de l'évidence. Ceux-ci sont alors ressentis, et généralement dépeints, comme un corps de normes sociales imposées aux individus; mais cela ne doit pas faire oublier qu'en retour, les usagers en assurent la création continuée, les re-produisant sans cesse de fort bon gré. (Si les catégories orthographiques étaient si révoltantes pour l'entendement et si pénibles à manipuler qu'on le dit parfois, la pression normative des institutions, si forte soit-elle, ne suffirait pas à en perpétuer la tradition. Il y faut encore l'assentiment des usagers.)

3.4. Les unités graphiques comme unités pratiques

3.4.1. Les unités graphiques, qui relèvent évidemment d'une tradition collective, qui contiennent souvent des entités polytéliques, et qui, sur-

tout, ont une définition confuse, fondée sur des critères de pertinence utilitaires, sont typiquement des unités de catégorisation pratique.

3.4.2. La notion de mot, par exemple, comporte en définitive, dans les cas les plus communs, trois ingrédients majeurs, que les linguistes ont à vrai dire bien reconnus, mais sans savoir en théoriser le jeu :

D'abord, un mot est, la plupart du temps, une forme libre minimale (Bloomfield, 1970 : 152). C'est pourquoi ce sont les mots, et non les morphèmes, qui fonctionnent d'ordinaire comme unités minimales de citation ou de discours rapporté (comparer : *Il a dit « balayage »* et non « balaiement » vs *Il a dit « -age »* et non « -ment », qui est beaucoup moins naturel).

D'autre part, un mot est, tout simplement, un segment de discours défini par sa longueur. Des travaux récents de morphologie naturelle (Kilani 1988 : 180) établissent par exemple que le français actuel marque une préférence pour les dissyllabes (50 % des mots-occurrences, et 75 % des abréviations). Il s'agit évidemment là d'une dimension moyenne, autour de laquelle se dispersent les individus (la fréquence d'emploi allant par exemple avec une tendance au monosyllabisme). Toujours est-il que le statut du mot semble tenir pour une part à la composition syllabique (qui a des conséquences pragmatiques, *ibid.* : 187).

Enfin un mot est, la plupart du temps, une unité minimale dotée d'intelligibilité. Nous n'entendons pas seulement par là la propriété qu'a tout morphème d'être investi de fonction significative, mais plutôt une qualité de nature instrumentale ou pragmatique : le fait d'être perçu consciemment par les sujets parlants comme segment minimal interprétable, utilisable pour évoquer une donnée d'expérience et susciter une image mentale. Si tout morphème est doté d'une valeur sémantique oppositive, pertinente au regard de la communication, il semble en effet que celle-ci ne soit pas toujours également perceptible pour les locuteurs. Ainsi, tel de nos étudiants qui n'hésite pas à reconnaître une valeur significative à *nous* ou à *fait*, dénie cette même valeur à des affixes comme *-ons* ou *-ation*, et refuse de les isoler comme morphèmes, sous prétexte qu'ils lui paraissent dépourvus de signification. Ce traitement inégalitaire des morphèmes a été fort bien analysé par Martinet (1966 : 41). Il en ressort que les usagers divisent spontanément le discours en fonction de leur aptitude psychologique à associer une représentation à chaque segment : non pas en atomes oppositifs (morphèmes), mais en molécules intelligibles (groupes de morphèmes dotés d'utilité évocatoire). « L'essence du mot consiste à être une voix prononcée propre à faire naître une idée dans l'esprit » (Girard, 1747). Ajoutons que subsidiairement, au moins une autre fonction utilitaire, liée elle aussi à la conscience perceptive des sujets, peut fonder le mot : le rôle de balise (= marque signalant dans la chaîne le début ou l'approche d'une configuration syntaxique particulière, comme *que* ou *de* en tête des subordinées, les articles devant les N ", etc.).

3.4.3. Or, la conjonction des trois propriétés :

- P1 : être une forme minimale libre
- P2 : être un segment de 2 (\pm n) syllabes
- P3 : être une unité minimale remplissant une fonction perceptible (d'évocation et/ou de balisage)

définit non un concept rigoureux, mais un profil moyen, un prototype autour duquel gravitent des individus atypiques. Dans la plupart des cas, triviaux, un mot vérifie à la fois P1, P2, et P3. Mais la notion est suffisamment malléable pour subsumer, outre les items exemplaires comme *déjà*, *allons* ou *parlant*, des segments de discours auxquels manque tel ou tel ingrédient : désignateurs longs, qui ne vérifient pas P2, morphèmes clitiques, à qui P1 fait défaut, ou kénomorphèmes, dont P3 est peut-être absente. Cette élasticité étant inhérente à la notion, on comprend qu'une définition formelle de la classe des mots soit impossible à atteindre.

3.4.4. Enfin, la nature des ingrédients P1, P2 et P3 permet de mieux comprendre ce qu'est, en matière de langue, une unité pratique. Si aucune de ces propriétés ne s'identifie à la fonction significative, toutes trois sont néanmoins directement pertinentes pour la mise en œuvre de cette fonction : elles conditionnent la maniabilité, la disponibilité, la reconnaissance plus ou moins aisée, etc. des unités de première articulation. Le mot apparaît alors comme une unité de mode d'emploi : il possède non seulement la fonction significative, mais, en plus, un ensemble fluctuant de qualités dont la présence en rend la manipulation optimale. Le fait d'être atomique ne figurant pas au nombre de ces propriétés utilitaires – ou n'étant que l'une d'entre elles, et des plus subsidiaires – il s'ensuit que la notion pratique recouvre, dans la hiérarchie du système, non seulement les morphèmes, mais aussi certains syntagmes courts ayant à peu près les mêmes avantages perceptifs (longueur) et pragmatiques (autonomie) que le morphème-type.

3.5. Osmoses

3.5.1. Lorsqu'un modèle formel et une catégorisation pratique se disputent le même objet, il s'établit entre eux une tension dialectique : chacun des deux tend à réduire l'autre, par absorption de certains de ses schémas. Ainsi, les catégorisations pratiques s'incorporent chroniquement – en les pervertissant – des notions scientifiques « vulgarisées ». En sens inverse, les scientifiques, lorsqu'ils sont à court d'imagination ou trop confiants dans la force de l'évidence, réemploient des notions confuses empruntées aux catégorisations pratiques sans prendre la précaution de s'interroger sur leur validité, ce qui ne laisse à la description aucune chance de demeurer formelle.

3.5.2. Ainsi, bien qu'on sache la notion de mot « suspecte » (*supra*, § 2.2.1.), il est encore des morphologies formelles qui usent de cette entité pratique comme d'un moyen de modélisation éprouvé :

« Les morphèmes successifs d'une phrase ne sont pas simplement disposés bout à bout (...) Ils se regroupent d'abord en *mots* (...) L'orthographe française utilise divers symboles pour indiquer les frontières de mot : le blanc, le trait d'union, l'apostrophe, les signes de ponctuation, etc. (...) Les règles phonologiques doivent tenir compte de la répartition des frontières de mots » (Dell 1973 : 37).

De même, tout le monde sait fort bien qu'

« une des notions qui " saute ", c'est celle de " phrase " ; impossible de découper dans le parlé quelque chose qui corresponde à la notion de phrase pour l'écrit » (Blanche-Benveniste & Jeanjean, 1987 : 89).

En dépit de quoi les syntaxes formelles adoptent pratiquement toutes le postulat que la chaîne parlée s'analyse adéquatement en phrases (même les « expressions » à caractère elliptique étiquetées « E » depuis Banfield 1982 correspondent en fait à des phrases graphiques). Exemple :

« L'énoncé est l'unité minimale des deux codes. L'unité immédiatement inférieure est la phrase, et elle sera définie par la majuscule et le point d'un côté, et par le contour intonatif de l'autre » (Nique 1974 : 64).

A la suite, bon nombre de grammaires de texte, bien que leur projet soit de « dépasser le cadre de la phrase », continuent d'assumer celle-ci comme une unité pertinente, et ne remettent nullement en cause l'idée que tout texte est, sur le modèle de l'écrit, composé de phrases successives. Parfois explicite (Harweg 1978; Wunderli 1978; Rubattel 1988), ce postulat affleure un peu partout. Ainsi, même dans Charolles 1988, étude qui se donne pour objectif la définition de nouveaux types d'unités textuelles, se trouve assumée comme une évidence récurrente l'existence de segments minimaux appelés « phrases ». Or, la présence de démarcations phrastiques dans les textes écrits, c'est-à-dire au niveau du langage-objet, n'implique nullement la réversion automatique de celles-ci, sous la forme d'une unité « phrase », dans la grammaire du texte, c'est-à-dire au niveau du métalangage scientifique.

3.5.3. L'extrapolation des grands types d'unités graphiques à la langue, ou encore d'unités pratiques à la grammaire, permet à la description de bénéficier d'un effet d'évidence, et évite d'avoir à trouver mieux. Mais elle mène à une aporie. Elle n'est en effet légitime qu'à condition de supposer entre l'articulation des énoncés, notamment oraux, et leur segmentation orthographique, un isomorphisme exact, en vertu duquel on devrait pouvoir produire des définitions d'unités qui, d'une part, ne reposent que sur des critères linguistiquement pertinents, mais qui d'autre part puissent néanmoins atteindre en extension les mêmes ensembles de

segments que recouvrirait une définition purement graphique, à base de traits démarcatifs comme les blancs ou la ponctuation. On se trouve ainsi conduit à rechercher dans la structure de la langue des propriétés formelles capables de légitimer a posteriori les usages d'écriture. Tous ceux qui ont entrepris cette démarche avec bonne foi y ont échoué, en raison du caractère irréductiblement informel des démarcations orthographiques : aux unités de ponctuation ne correspond jamais un rang et un seul de la syntagmatique.

3.5.4. Ceci, qui est vrai du mot et de la lettre, vaut aussi de la phrase. Nous voudrions indiquer pour finir quelles unités formelles peuvent être établies en regard de cette dernière, et confirmer, par quelques exemples, qu'elle joue bien, vis-à-vis de ces êtres de langue que nous nommerons *clause* et *période*, le rôle d'unité de catégorisation pratique. En aidant ainsi la linguistique à se déprendre de la phrase, nous espérons saper la cloison pratiquement étanche qui sépare actuellement la « syntaxe » de la « grammaire de texte », et contribuer ainsi à l'établissement d'une syntagmatique intégrée, qui s'étende sans discontinuité théorique du morphème à l'énoncé.

4. Phrase, clause, période

4.1. La clause : définition et propriétés

4.1.1. Nous définirons la clause par sa fonction spécifique, qui n'est plus, comme aux rangs inférieurs, de marquer des différences de sens, mais de servir à l'accomplissement d'un acte énonciatif. (C'est cette fonction qui, reportée sur la phrase, en inspire les multiples définitions en termes d'unité de communication ou de discours.) Un acte énonciatif ne se réduit pas à l'expression d'une valeur illocutoire ou « interactive » (au sens de Roulet & alii, 1985 : 27), bien qu'il comporte ordinairement ces aspects. C'est, plus largement, une conduite à la fois verbale et mimo-gestuelle, apte à opérer des transformations dans la mémoire discursive (= le stock structuré d'informations M que gèrent coopérativement les interlocuteurs). Une clause est ainsi une unité minimale virtuelle de comportement, un rôle langagier élémentaire. Certes, les actes énonciatifs que notent les phrases sont tantôt minimaux (ex. : *Il pleut*), tantôt non (dans *Malgré la pluie, je vais arroser les fleurs* (Rubattel 1988), le morceau *Malgré la pluie* sert à accomplir un acte de concession, et c'est une clause, au même titre que *je vais arroser les fleurs*; on a donc affaire à une phrase qui transcrit un assemblage de deux clauses, ou période binaire). Mais de la part d'une unité pratique, la neutralisation de l'opposition minimal/non minimal n'a plus de quoi nous étonner.

4.1.2. La nature comportementale et mimo-gestuelle de la clause entraîne deux conséquences importantes. D'une part, toute clause incorpore des traits prosodiques. On peut y voir un composé formé de deux termes

solidaires : une séquence de signes et une unité de contour intonatif. D'autre part, les clauses appartiennent au même paradigme que certains gestes non verbaux, qui peuvent, dans le discours, occuper les mêmes positions et remplir les mêmes fonctions qu'elles. Exemple (emprunté à Calbris 1985 : 69) :

On l'a opéré, et trois mois après, « le tranchant de la main, paume vers le haut, coupe transversalement l'espace ».

Cela veut dire qu'à partir du rang de la clause, la syntaxe change de nature : un texte ne doit pas être regardé comme une séquence de signes, mais comme un assemblage d'actes ou de comportements, dont tous ne sont pas nécessairement énonciatifs.

4.1.3. Dans un article célèbre (1966 : 119), Benveniste soutient qu'avec les clauses, qu'il nomme indifféremment « phrases », « propositions » ou « catégorèmes », on atteint dans la hiérarchie des niveaux d'analyse un seuil qualitatif : en deçà, la combinatoire reposerait sur des rapports d'intégration, au-delà, non :

« Une proposition peut seulement précéder ou suivre une autre proposition, dans un rapport de consécution. Un groupe de propositions ne constitue pas une unité d'un ordre supérieur à la proposition. »

Les grammaires de texte ayant fait depuis lors quelques progrès, on sait qu'il existe, pour le plus grand bonheur des arboricoles, des rapports intégratifs dans les étages supérieurs. Mais la thèse de Benveniste repose néanmoins sur une intuition foncièrement juste : l'idée que la clause constitue un niveau seuil entre deux ordres de la combinatoire. Car elle est à la fois l'unité maximale de la syntaxe de rection, et l'unité minimale de la syntaxe de présupposition.

Aux rangs inférieurs en effet, la combinatoire repose essentiellement sur des rapports de rection (« détermination » et « solidarité » dans la terminologie de Hjelmslev 1968 : 53-61), c'est-à-dire sur des implications de cooccurrence entre des segments. Chaque unité s'y laisse donc décrire en termes d'environnements segmentaux, par sa distribution.

Une clause, en revanche, n'a pas de distribution, mais tout au plus des conditions d'appropriété. Elle implique non un entourage verbal, mais un certain état de l'information. Son emploi requiert que soient valides, donc présents en mémoire discursive, certains éléments de connaissance, faute desquels l'acte énonciatif qu'elle accomplit paraîtra impropre ou déplacé. Pour pouvoir dire sans incongruité *Il ne pleut pas*, il faut se trouver dans un état du savoir où règne la croyance qu'il pleut ; pour qu'il ne soit pas déplacé d'affirmer *Le roi de France est sur le paillason*, il faut que soit déjà validée l'information d'existence « la France a un roi » ; pour pouvoir ajouter à une suite narrative une clause rapportant un événement, il faut tenir pour admis que tous les événements antérieurs pertinents ont été communiqués, etc. Ce type de contraintes se traduit parfois par la nécessité d'interrompre une clause

imprudemment commencée, le temps que l'état informationnel qu'elle présuppose soit rétabli dans M (par le rattrapage d'actes énonciatifs omis).
Ex. :

- (4) i' pêchait l'matin ↗ i'faisait sa friture ↗ il la mange... il la faisait cuire et il la mangeait ↗ au bord de l'eau ↗

4.1.4. La distinction entre rection et présupposition s'applique notamment, avec de grandes conséquences, à la description des « anaphoriques », c'est-à-dire des constituants dont le signifié est une variable V, qui demande, pour prendre une valeur de désignation, à être instanciée en discours. Cela s'obtient par la mise en identité de V avec un contenu référentiel manifesté ailleurs, et que nous appellerons son *contrôleur*. Mais deux cas sont à distinguer.

Tantôt le contrôleur est un signifié présent dans la même clause que V. Il existe alors, entre deux segments de la clause (l'anaphorique et son *antécédent* au sens traditionnel du terme), un rapport de rection. Au plan du signifiant, celui-ci se traduit par des contraintes strictes d'accord en genre, nombre et personne (une clause comme *Nous allons se laver* est agrammaticale); au plan du contenu, il lui correspond un simple rapport de *liage* entre plusieurs places d'argument du même prédicat complexe. L'information fournie est simplement que ces places sont co-instanciées, ce qui ne comporte pas nécessairement l'octroi d'une valeur référentielle déterminée. On reconnaît justement les cas de liage au fait que l'antécédent peut y être une expression non référentielle, ou à référence indéterminée. (Ex. : *Nul* n'est persuadé qu'il est seul maître de *son* destin.) Tout différent est le cas des V qui ont leur contrôleur hors de la clause, car celui-ci ne peut plus être caractérisé comme segment, mais seulement comme *information support* : du fait qu'elle contient V, la clause présuppose la présence dans M d'une information d'existence I (p. ex. « Il y a un roi de France »). Certes, l'opération qui a introduit I dans M est souvent une clause antérieure. Mais ce peut être aussi bien un calcul inférentiel complexe, ou la prise en compte d'évidences non verbales. C'est de la même façon que, dans

- (5) *Pour la sixième fois depuis le début de l'année*, une foule nombreuse accompagnait mercredi à sa dernière demeure Denise C., décédée à l'âge de 71 ans (*S comme sottise*, p. 91),

la clause soulignée présuppose et commente non pas le contenu littéral énoncé à côté (ce qui serait absurde), mais une information implicite (« Il y a eu un enterrement »), que l'on peut en tirer par inférence. Il y a donc lieu de distinguer soigneusement l'*information support* I de son éventuelle *source* S dans le discours. Entre V et I, le rapport est de présupposition. Nous l'appellerons *rappel*. Par lui, V trouve toujours en I une référence déterminée (d'où l'impossibilité de rappels comme **Nul n'est faillible. D'ailleurs il le sait*). Entre S et Vo, il n'existe en revanche aucune relation directe, ni rection, ni contraintes d'accord, ni coréférence obligée :

- (6) *Les gens du midi*, quelquefois, on est obligé de faire répéter *la personne*.
- (7) *Le R.E.R.* est un métro très profond, tunnel et stations. Celui qui entreprend *ce voyage* doit prévoir qu'il lui faudra plus de temps (...)

si bien que S ne peut à aucun titre prétendre au statut d'antécédent (voir aussi sur ce point Reichler-Béguelin 1988b).

4.1.5. La distinction entre les rapports de *liage*, internes à la clause, et de *rappel*, constitutifs de la période, offre un moyen pratique de délimiter les clauses : elles forment dans le discours des « îlots de liage ». L'emploi de ce critère est toutefois contrarié par l'existence, à côté d'anaphoriques qui fonctionnent seulement comme formes liées (les réfléchis), ou au contraire seulement comme formes de rappel (descriptions définies et démonstratives, noms propres), d'expressions qui peuvent assumer les deux rôles (pronoms personnels, relatifs, prédéterminants possessifs, constituants Ø). Restent cependant instructives les substitutions auxquelles se prêtent ces formes polyvalentes. Par exemple, un pronom n'est remplaçable par un N" démonstratif que s'il joue le rôle de forme de rappel, et non celui de forme liée :

- (8) *Le chat* est malade. *Il* ne mange plus. ≡
Le chat est malade. *Cette pauvre bête* ne mange plus.

vs

- (9) *Le chat* sait qu'*il* est malade. ≡
Le chat sait que *cette pauvre bête* est malade.

Appliqué dans les « phrases segmentées », ce test indique que le pronom clitique contrôlé par le constituant « détaché » est une forme de rappel. Cf. :

- (10) La chasse à l'étudiant, je pense que la police *l'a* toujours considérée comme un sport très agréable.
- (11) La chasse à l'étudiant, je pense que la police a toujours considéré *cette activité* comme un sport très agréable.

Il existe donc au moins une variante de grammaire dans laquelle ces configurations doivent être analysées comme des suites ou périodes formées de deux clauses distinctes, et la virgule interne y marque donc une frontière de même rang que le point final, tout comme dans les multiples cas de *nominativus pendens* :

- (12) Tu sais, *le doigt qui tape*, les autres doigts, ils doivent rester légèrement en l'air.
- (13) Oh tu sais, *la bicyclette*, je n'aime pas me fatiguer.

De même, dans les relatives « appositives », le pronom peut toujours être remplacé par un N" démonstratif; c'est donc une forme de rappel. Mais

cette commutation étant impossible dans les « restrictives », le pronom doit y être tenu pour une forme liée :

- (14) Il s'arrêta devant la porte cochère, qui s'ouvrit. \equiv
Il s'arrêta devant la porte cochère. Celle-ci s'ouvrit.
- (15) Charles est le premier homme qui l'a aimée. \neq
Charles est le premier homme. Celui-ci l'a aimée.

On a là un des multiples indices que les relatives appositives ont rang de clauses, tandis que les déterminatives ne sont que des syntagmes de rang inférieur. On serait tenté d'objecter que les relatives ne peuvent de toute façon être employées isolément, ce qui les dénonce comme formes régies, donc infra-clausales. Ce serait sous-estimer leur aptitude à constituer seules des énonciations autonomes et complètes. Elles peuvent, par exemple, fournir des titres de chapitres :

- (16) Où vous verrez le dessein de Ragotin.
- (17) Dans lequel on verra plusieurs choses nécessaires à savoir pour l'intelligence du présent livre.
- (18) Qui peut-être ne sera pas trouvé fort divertissant.

et les plus lexicalisées se rencontrent fréquemment en isolation (*Dont acte, Comme quoi..., A quoi s'ajoute..., D'où il ressort que..., Après quoi..., etc.*). Une tendance séculaire à ponctuer les appositives comme des phrases atteste enfin que, dans au moins une variante de grammaire un peu « rétro », elles sont perçues comme des clauses :

- (19) Pour presque tous c'était tragique... Qui voulaient devenir apprentis...
(Céline, *Mort à crédit*).

4.2. Le découpage en phrases écrites : ambivalences de la ponctuation

4.2.1. Il se confirme enfin que la phrase, être de ponctuation délimité par la majuscule et par le point, est bien l'unité de catégorisation pratique « homologue » de la clause. Leur correspondance dans le discours présente en effet les mêmes accidents que nous avons observés plus haut, entre mot et morphème.

4.2.2. D'une part, la phrase neutralise l'opposition minimal/non minimal (*supra*, 4.1.1. et 4.1.5.). Elle transcrit souvent une clause atomique, y compris, le cas échéant, des clauses qui n'ont pas la configuration habituelle $P = [N''V'']$: syntagmes prépositionnels, participiales, relatives, etc. :

- (20) Malhuret et Léotard, qui passent leur temps à dénoncer, devant les micros et les caméras, le Front national et ceux qui pactisent avec lui, vont sûrement exclure de leur parti Jacques Blanc! Pour avoir laissé traîner un document pareil. (*Canard enchaîné*, 21.10.87.)

Mais, bien souvent, elle délimite aussi de courtes périodes composées de deux ou plusieurs clauses syntaxiquement non connexes (phrases « avec apposition », phrases « segmentées », ou asyndétiques comme P2 ci-dessous) :

- (21) (P1) Y a eu d'abord la dictée, ensuite des problèmes. (P2) C'était pas très difficile, je me souviens, y avait qu'à copier.

4.2.3. Par ailleurs, le découpage graphique en phrases révèle clairement la présence, au rang de la clause, de *conflits d'analyse* 322 comparables à ceux qui existent au rang du morphème (*supra*, 2.2.4.). Un exemple particulièrement intéressant en est offert par les séquences du type 22 et 23 :

- (22) Un jeune enfant dans l'eau se laissa choir (...)
S'étant pris, dis-je, aux branches de ce saule,
Par cet endroit passe un maître d'école (La Fontaine).
- (23) Afin de pouvoir maintenir des prix si avantageux, vous êtes priés de débarrasser votre vaisselle (Cafétéria, Neuchâtel, 1986).

En français actuel, la norme de l'écrit tend à censurer comme ruptures syntaxiques ou *anacoluthes* (Hamon, 1968 : 262) ces séquences pourtant assez banales, où un constituant « détaché » (c'est-à-dire intonativement et orthographiquement démarqué), dépourvu de verbe fini, est utilisé en emploi « absolu », sans lien relationnel avec « le reste de la phrase ». Dans 23 par exemple, le sujet régissant implicitement *pouvoir* est un *nous* figurant parmi les présupposés pragmatiques de la situation d'énonciation ; il n'est actualisé d'aucune façon dans la proposition principale. Or, les puristes demandent, dans les structures de ce genre, qu'il y ait autant que possible coréférenciation entre le sujet zéro de la construction détachée d'une part, et le sujet grammatical du verbe principal d'autre part, de manière à garantir la connexité la plus étroite possible entre les deux propositions. Cependant, il existe toutes sortes de dérogations plus ou moins tolérées à cette règle : le segment contrôleur, s'il n'est pas franchement absent de la phrase orthographique comme dans 22 et 23, peut figurer dans la principale avec le statut d'objet direct (24) ou indirect, ou encore avec celui de circonstant (25) ; il peut être l'anaphorique sous-jacent à un possessif (26), ou même apparaître dans une relative (27) ou une complétive, sans que soit compromise l'intelligibilité générale :

- (24) Ingénieur agronome de formation, Franco le fiche à la porte de l'université (*Libération*, 24.6.88).
- (25) Étant secrétaire dans une société laitière à Lyon, le vin n'exerçait aucune attirance sur elle (Copie d'étudiant).
- (26) Étant tous un peu polyglottes, les langues étrangères envahissent notre territoire. Nous, francophones, faisons de plus en plus de fautes syntaxiques (Copie d'élève).
- (27) Accueillie par le maire de Genève, M. René Emmenegger, c'est M. Gustave Moeckli, directeur de la B.P.U., qui a présenté à Raïssa

Corbatchev les documents qu'ont laissés les séjours et passages dans la cité de Calvin, de Rousseau et Lénine (*Journal de Genève*, 20.11.85).

4.2.4. Le problème des constructions détachées a été examiné dans le cadre d'une syntaxe (intra)phrastique par Combettes, 1982, dont le but déclaré était de fonder avec quelque rigueur les notions de « grammaire floue » et de « degrés de grammaticalité ». Ont été comparées à cette fin : A. les subordonnées circonstancielles (*Lorsqu'il est arrivé, il a pris la parole*); B. les nominalisations circonstancielles (*A son arrivée,...*); C. les gérondifs (*En arrivant,...*); D. les appositions (*Arrivé en retard,...*); E. les constructions absolues (*Les mains dans les poches,...*). Combettes constate que les constructions A-E s'échelonnent de la plus à la moins contrainte, seules les deux premières permettant de « renvoyer » à n'importe quel constituant de la « phrase ». Par ailleurs, à situation égale, les constructions détachées seraient associées, par ordre de préférence décroissant : 1. au sujet de la phrase; 2. aux objets et circonstants pronominaux; 3. à l'objet direct; 4. à l'objet indirect; 5. aux circonstants; 6. aux compléments déterminatifs. Ces deux hiérarchies entrent toutes deux en jeu pour déterminer le degré d'acceptabilité d'un énoncé (voir tableau); elles permettent d'établir, entre les phrases parfaitement acceptables et les impossibilités claires, l'existence d'une zone d'hésitation, que Combettes illustre notamment par les exemples 28-30 :

	1. Sujet	2. Compléments pronominaux	3. COD	4. COI	5. Circonstants	6. Déterminatifs
A	+	+	+	+	+	+
B	+	+	+	+	+	+?
C	+	+	+?	+?	-?	-
D	+	+	?	?	-	-
E	+	?	-	-	-	-

- (28) ?? Arrivé au premier étage, il y avait un maître d'hôtel près de Marc (Situation D5).
- (29) ? Plus ou moins rejetés, il ne semble pas possible de demander à ces étudiants de jouer cette nouvelle chance (Situation D4, que nous avons pourtant trouvée attestée, cf. ex. 27).
- (30) Les seins hauts, les fesses rondes, tous les regards des hommes finissaient par se poser sur elle (Traduction d'un roman de J.H. Chase); situation E2, plus acceptable, en tout cas, que 30a :
- (30a) ?? Les seins hauts, les fesses rondes, tous les regards finissaient par se poser sur une jeune fille (E4).

4.2.5. Cette thèse intéressante se heurte cependant à quelques problèmes. Le plus gênant est que le modèle phrastique proposé ne permet pas de traiter les « anacoluthes » du type 22 et 23, qui, comme le montre 31, sont parfois très acceptables :

- (31) [Plus le temps passe, plus les inconditionnels de la dictature se font rares.] Hier, ils n'étaient plus que 30 000, en étant généreux (*La Suisse*, 23.11.87).

Le gérondif, coréférencié par son sujet à un élément implicite, externe à la phrase, a clairement ici le statut d'une clause méta-discursive. Il enchaîne non sur le contenu propositionnel de la clause qui le précède, mais sur l'acte énonciatif qu'elle constitue, acte dont l'évidence a notamment permis de valider en mémoire discursive l'existence d'un énonciateur responsable de l'estimation chiffrée. D'exemples de ce genre, il ressort que la structure informationnelle de l'énoncé est au moins aussi pertinente que la structure syntaxique pour autoriser ou non les séquences binaires étudiées ici.

Dans le même sens, on constatera l'importance des phénomènes de thématisation. Si 30a paraît en effet difficilement acceptable, il n'en va pas de même de 30b où le syntagme indéfini a été remplacé par une expression démonstrative ou définie : à l'évidence parce que ces deux dernières équivalent en fait à des pronoms si l'on envisage l'organisation informationnelle de l'énoncé.

- (30b) Les seins hauts, les fesses rondes, tous les regards des hommes finissaient par se poser sur cette jeune fille (la jeune fille) (E4 également).

Si la coréférence se fait mal avec un élément rhématique, focalisé (*une jeune fille*), elle est admissible, au moins pour une part des locuteurs, quand le syntagme nominal rappelle une information déjà présente en mémoire (*cette jeune fille, la jeune fille*). Le statut thématique joue donc un rôle plus important que le caractère nominal ou pronominal du complément « régissant ». On notera d'ailleurs que dans chacune des anacoluthes spontanées 22 à 27, le sujet zéro de l'infinitif ou de la participiale était un actant thématifié, inclus dans le lot des connaissances partagées par les interlocuteurs au titre d'évidence situationnelle ou d'information préalablement validée par le discours. Plus le contrôleur peut être considéré comme disponible en mémoire, plus l'anacoluthie tend à passer inaperçue. Ainsi, 32 n'offre aucune anomalie; ce n'est pas le cas de 33 où la récupération de l'agent d'*arriver* nécessite une gymnastique inférentielle plus complexe, mal reçue à la lecture :

- (32) Puis venait l'attente, pieds nus, à la recette, traversée de furieux courants d'air (Zola, *Germinal*).
- (33) Ce fait crée des véritables problèmes : les routes sont encombrées et enfin arrivé à l'endroit destiné, la difficulté de parage se pose! (Étudiant non francophone).

Dans (34), c'est plutôt une concurrence de thèmes mal venue (entre *Mélanie* et *le notaire*) qui est de nature à rendre l'énoncé peu acceptable :

- (34) Mélanie était la fille unique d'un notaire de Mamers. L'ayant eue tard, elle paraissait l'intimider (Étudiant non francophone).

Ces remarques, forcément sommaires, suffisent à montrer qu'une syntaxe des rections intraphrastiques ne saurait fournir une grammaire complète des constructions détachées, grammaire dont l'élaboration ressortit à ce qui a été nommé plus haut la syntaxe de présupposition. En effet, comme celle des anaphoriques non liés, l'occurrence des clauses détachées dépend avant tout de l'état de l'information partagée, et donc des contraintes relatives aux calculs inférentiels qui la nourrissent autant que les énoncés explicites.

4.2.6. Par ailleurs, les hésitations et dissensions qui s'expriment à propos de périodes binaires plus ou moins anacoluthiques sont assignables à un conflit d'analyses. On a vu que les locuteurs, dans un certain nombre de cas licites ou non, se permettent de greffer le syntagme dépourvu de verbe fini sur une information d'existence validée autrement que dans la « principale » adjacente. Ils traitent donc manifestement l'énoncé comme constitué de deux clauses dont la première est *indépendante* de la seconde (exemples 22, 23, 31, 32). A l'autre pôle, la grammaire normative, quand elle exige une coréférenciation stricte entre le sujet zéro de l'infinitive ou de la participiale et le sujet explicite de la principale, exprime la cooccurrence des deux segments syntaxiques en terme de *liage* et prescrit, en conséquence, de traiter l'énoncé comme *une seule clause*. Car plus la phrase orthographique (dont on voit bien qu'elle constitue une unité parfois factice) est ressentie comme un tout connexe, plus le réflexe de censure devant les phénomènes d'anacoluthie s'accroît. Le cas est net dans les exemples 35 et 36, qui présentent une rupture de rection entre le sujet d'une infinitive et son antécédent légal : du fait que l'infinitive n'y est pas détachée, cette rupture est encore plus mal tolérée que dans les périodes binaires étudiées précédemment.

- (35) Son renvoi n'a pourtant pas été du goût de tout le monde, puisque deux classes unanimes protestèrent par écrit auprès de la Direction de l'économie. M. Manzato lui-même estimait injuste de le renvoyer simplement parce qu'il avait « la langue trop bien pendue » (...) (*La Liberté*, 14.12.84; le = M. Manzato lui-même).
- (36) Si nous faisons abstraction du passé simple pour ne s'intéresser qu'aux « temps du discours », le treillis comporte 11 points...

Dans la situation canonique où le contrôleur d'un segment détaché s'identifie avec le sujet, mais aussi lorsqu'il coïncide avec un autre élément de la phrase (ex. 24-27), les conditions sont réunies pour que les deux grammaires qu'on vient de décrire plus haut entrent en rivalité : ou bien la phrase (orthographique) est reçue comme une clause unique, présentant un rapport de subordination entre deux propositions dans le cadre d'une syntaxe de type rectionnel (le constituant détaché tend alors à être traité comme s'il était non détaché); ou bien cette même phrase est analysée comme une période binaire composée de deux clauses de même rang, et

comportant deux actes successifs de référence externe à un même élément de la mémoire discursive (pour des faits concordants dans l'emploi des anaphores, cf. Reichler-Béguelin, 1988b).

Ces deux grammaires, qui sont souvent possibles l'une et l'autre à conséquences communicatives égales, sont au service de deux stratégies pragmatiques divergentes : la première privilégie le *décodeur*, qui gagne à ce que soit attesté dans la même unité discursive, éventuellement dans une position syntaxique précise, le terme contrôlant le segment détaché, fût-ce au prix d'une contrainte sur le travail d'encodage; la seconde avantage en revanche l'*encodeur*, qui opère volontiers « en prise directe » sur la mémoire discursive, sans expliciter systématiquement, à l'intention de son destinataire, toutes les connaissances mobilisées (voir à l'appui Reichler-Béguelin, 1988a).

4.2.7. Si, des périodes binaires, on passe à des dimensions plus larges, on s'aperçoit que la segmentation en phrases graphiques peut se trouver décalée par rapport aux configurations thématique ou argumentative. Voici d'abord l'exemple d'un fait divers glané dans la presse :

- (37) [Deux Français viennent à Genève en voiture pour commettre quelques vols.] (P1) Ils s'attaquent alors à une première voiture et trouvent à l'intérieur un porte-monnaie. (P2) Pas entièrement satisfaits, le coffre d'un second véhicule est forcé. (P3) Butin : divers objets. (P4) Mais cela ne semble pas leur suffire puisqu'un des jeunes vole une voiture. (P5) Suivi par son compagnon dans la voiture qui les a amenés, ils s'arrêtent un peu plus loin et ôtent la portière et la boîte à gants d'un autre véhicule. (...)

En P2 et P5, ce texte présente deux anacoluthes comparables à celles qui ont été étudiées plus haut. Elles ont pour effet remarquable d'instituer une discordance entre le découpage orthographique en phrases et une segmentation en blocs thématiquement homogènes : la première clause de P2 est manifestement contrôlée (cf. l'accord morpho-syntaxique) par un thème construit à partir du contexte précédent (*Deux Français, Ils*), thème inopinément abandonné par la seconde clause formulée au passif : *le coffre d'un second véhicule est forcé*. Plus loin, dans P5, la participiale détachée est de nouveau contrôlée de l'extérieur par un thème dérivé précédemment introduit (*un des jeunes*), alors que la clause *ils s'arrêtent plus loin* marque un retour à l'hyperthème *les deux Français*.

Un dernier exemple instructif de décalage nous sera fourni par 38, qui présente à première vue une curiosité argumentative :

- (38) Le hasard a beaucoup joué dans ma vie, bien sûr. Un hasard que je peux appeler la chance dans bien des cas. Comme, par exemple, celui qui a fait entrer un jour Marc Allégret, que j'avais connu quand j'étais petite fille, dans la librairie où il a été stupéfait de me retrouver comme vendeuse. Il m'a dit : « Tu ne peux pas rester là ! Le cinéma, c'est le métier de l'avenir, je vais t'y faire rentrer. » Et il m'a engagée d'abord comme secrétaire pour taper un scénario, puis comme script-girl pour « Fanny ». J'ai beaucoup hésité parce qu'il me proposait 300 F par

semaine ce qui était beaucoup par rapport à ce que je gagnais, 800 F par mois. Mais c'est un métier précaire et j'ai décidé de prendre le risque (*Marie-Claire*, juin 88).

Dans ce passage, le segment *il me proposait 300 F..., ce qui était beaucoup...*, formule un argument p manifestement favorable à l'acceptation du nouveau travail. Il ne fournit pas l'explication attendue de *J'ai beaucoup hésité*, d'où une phrase graphique argumentativement peu cohérente. Il faut passer à la phrase suivante pour trouver q, l'argument défavorable qui justifie l'hésitation : *c'est un métier précaire*.

En réalité, le passage présente une structure argumentative du type « (j'ai hésité *parce que* (p *mais* q)) », structure qui chevauche une limite de phrase. La graphie (...*parce que* p. *Mais* q) dissocie en effet par une ponctuation forte deux actes de langage dont le premier est pourtant subordonné au second (au sens de Roulet *et alii*, 1985). Sans doute faut-il voir dans un tel découpage, comparable dans ses conséquences au cas de ((*non négligeable*)ment) évoqué en 2.2.2., une solution pratique de compromis, permettant d'adapter l'unité naturelle « phrase » à une norme implicite de longueur.

4.2.8. Des faits qui viennent d'être examinés, il ressort que la phrase, unité de ponctuation, est une subdivision hybride : d'un côté, les relations entre ses constituants ne relèvent pas toutes d'une syntaxe rectionnelle; de l'autre, elle n'est pas toujours elle-même un constituant ayant place dans l'articulation (thématique et/ou argumentative) du texte.

5. Conclusion

Le concept de clause que nous avons tenté de mettre au point conduit à remettre en question, voir à récuser, bien des notions, hypothèses ou façons de faire usuelles en grammaire de texte.

5.1. Il est évident par exemple que la notion de « chaîne de coréférence » (Charolles 1987 & 1988) repose sur la confusion des formes de rappel et des formes liées. Dès lors qu'on distingue radicalement ces deux types de variables, elle n'est plus opératoire, et demande, au moins, à être remplacée par un couple : (micro-)chaînes de liage, internes à une clause, vs (macro-)chaînes de rappel, manifestant au rang de la période des stratégies de réemploi de l'information partagée.

5.2. En outre, il a déjà été suggéré (Berrendonner 1983) que les « connecteurs » ont des comportements analogues à celui des anaphoriques. Plutôt que de s'acharner à définir leur portée en termes de séquence verbale, pour finalement conclure que l'étendue peut en être quelconque, mieux vaudrait sans doute tenter de distinguer parmi eux : 1) les opérateurs binaires internes à la clause (*ou*, ?); 2) les outils d'enchaînement sur un état de M (*or*, *donc*, *puisque*, *bien que*,...); 3) les morphèmes qui

admettent indifféremment les deux rôles (*et, mais, parce que, malgré que,...*). Si, par exemple, certains emplois de *car* sont d'une acceptabilité controversée :

- (39) (...) ce doge Faliero, qui périt *car* il avait trahi la République.
- (40) Si j'ose m'en référer à vous, Monsieur (...) c'est simplement *car* vous avez été l'expert des examens de brevet.
- (41) Au collège, beaucoup de filles tyrannisent les plus jeunes (...) Je pense qu'elles font cela *car* elles ne parlent jamais à leurs parents et qu'elles veulent se faire remarquer.

c'est qu'il existe actuellement une variation sur le classement de ce connecteur : traditionnellement extra-clausal, il devient « tous usages » chez certains, qui l'emploient à l'intérieur des clauses comme un *parce que* de prestige.

5.3. D'une façon plus générale, on en vient à se défier, comme d'un réflexe de lettré, de toute analyse assimilant le texte à une séquence de chaînons purement verbaux. Certes, un texte est une suite d'éléments. Mais ceux-ci sont autant implicites qu'explicites. Une période se compose non seulement de clauses, mais aussi d'états cognitifs interstitiels, produits par inférence à partir de la clause qui précède, et présupposés par celle qui suit. Ce qui lui convient le mieux semble donc être un modèle où les clauses jouent le rôle d'*opérateurs de transition* entre des états successifs de la mémoire discursive.

5.4. De plus, il serait illusoire de considérer que le discours admet toujours une segmentation et une seule. Tout indique au contraire que la délimitation de ses constituants est souvent sujette à variations et métanalyses. Il est donc nécessaire, pour en modéliser les unités, de recourir à une grammaire polylectale : ici comme ailleurs, la variation n'est pas un accident marginal, mais un mode de fonctionnement ordinaire du système.

5.5. Enfin, la distinction entre unités formelles et unités de catégorisation pratique soulève le problème du rapport entre le discours linguistique et son objet. Une théorie immanentiste de l'énoncé n'a que faire de notions confuses comme le mot et la phrase, qui, pour rendre compte des faits considérés traditionnellement comme pertinents, ne sont pas des moyens de modélisation recevables. Quant à une pragmatique qui prendrait pour objet, plutôt que le texte, les opérations (et notamment les opérations d'analyse) sous-jacentes au texte, elle aurait à rendre compte des catégorisations pratiques effectuées par les sujets parlants ; de ce point de vue, la phrase devient une donnée d'observation comme les autres, un fait empirique à modéliser. Il convient donc, en définitive, de se garder de deux erreurs : 1) admettre la phrase dans le métalangage ; 2) l'exclure du langage objet.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMALBERTI, R. 1987 : *Étude préliminaire dans le cadre du développement d'aides intelligentes au pilotage*, Paris (C.E.R.M.A.), doc. dactylographié n° 87-31.
- ARRIVÉ, M., GADET, F. & GALMICHE, M. 1986 : *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- BANFIELD, A. 1982 : *Unspeakable Sentences : Narration and representation in the language of fiction*, Londres, Routledge & Kegan Paul.
- BENVENISTE, E. 1966 : *Problèmes de linguistique générale*, tome I, Paris, Gallimard.
- BERRENDONNER, A. 1983 : « Connecteurs pragmatiques et anaphore », *Cahiers de linguistique française* n° 5, Université de Genève.
- 1988a : « Sur l'inférence », *Actes du 3^e Cycle roman de linguistique française*, à paraître.
- 1988b : « Types et argumentation », *Actes du Congrès de l'A.C.F.A.S.*, Moncton, mai 1988, à paraître.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. & JEANJEAN, C. 1987 : *Le français parlé. Transcription et édition*, Paris, Didier-Érudition.
- BLOOMFIELD, L. 1970 : *Le langage*, Paris, Payot.
- BOURCIEZ, E. 1958 : *Précis de phonétique française*, Paris, Klincksieck.
- CALBRIS, G. 1985 : « Geste et parole », *Langue française* n° 68, Paris, Larousse.
- CHAROLLES, M. 1987 : « Contraintes pesant sur la configuration des chaînes de référence comportant un nom propre », *Travaux du centre de Recherches sémiologiques* n° 53, Université de Neuchâtel.
- 1988 : « Les plans d'organisation textuelle : périodes, chaînes, portées et séquences », *Pratiques* n° 57, Metz.
- CHOUVET, Ch. 1953 : *Cours et exercices gradués de sténographie*, Paris.
- COMBETTES, B. 1982 : « Grammaires floues », *Pratiques* n° 33, Metz.
- DAUZAT, A. 1930 : *Histoire de la langue française*, Paris, Payot.
- DELL, F. 1973 : *Les règles et les sons*, Paris, Hermann.
- GIRARD, G. 1747 : *Les vrais principes de la langue française*, Paris.
- GRESILLON, A. 1983 : « Mi-fugue mi-raison. Dévaliser les mots-valises », *D.R.L.A.V.*, n° 29, Université de Paris 8^e.
- HAMON, G. 1968 : *Grammaire française*, Paris.
- HARWEG, R. 1978 : « Satzgrenzen und Satzabstände und das Verhältnis zwischen Satz- und Textlinguistik », in *Text vs Sentence*, J. Petöfi éd., Hamburg, H. Buske Verlag.
- HJELMSLEV, L. 1968 : *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Minuit.
- KILANI-SCHOCH, M. 1988 : *Introduction à la morphologie naturelle*, Berne, P. Lang.
- KRONASSER, H. 1966 : *Étymologie des hetitischen Sprache*, I, Wiesbaden.
- LEJEUNE, M. 1958 : *Mémoires de philologie mycénienne*, 1^{re} série, Paris.
- MARTINET, A. 1955 : *Économie des changements phonétiques*, Berne, Francke.
- 1966 : « Le mot », in *Problèmes du langage*, Paris, Gallimard, coll. Diogène.
- PERELMAN, Ch. 1978 : « L'usage et l'abus des notions confuses », *Logique et analyse* n° 81.
- PERELMAN, Ch. & OLBRECHTS-TYTECA, L. 1970 : *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Éd. de l'Université Libre de Bruxelles.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.J. 1988a : « Norme et textualité », in *La langue française est-elle gouvernable ?*, G. Schöni, J.-P. Bronckart & P. Perrenoud éd., Neuchâtel-Paris, Delachaux & Niestlé.
- 1988b : « Anaphore, cataphore et mémoire discursive », *Pratiques* n° 57, Metz.
- ROULET et al. 1985 : *L'articulation du discours en français contemporain*, P. Lang, Berne.
- RUBATTEL, C. 1988 : « Structure syntaxique et forme logique des unités discursives monologiques », *Cahiers de Linguistique française* n° 9, Université de Genève.
- SPERBER, D. & WILSON, D. 1986 : *Relevance : communication and cognition*, Oxford, Blackwell.
- WUNDERLI, P. 1978 : « Satz, Paragraph, Text und die Intonation », *Text vs Sentence*, J. Petöfi éd., Hamburg, H. Buske Verlag.